Vénissieux et Vaulx-en-Velin (69) : l’annulation des victoires LFI d’Idir Boumertit et Abdelkader Lahmar préconisée devant le tribunal

14/09/2026 à 18h40



La rapporteure publique a préconisé, lundi 14 septembre devant le tribunal administratif de Lyon, l’annulation des municipales remportées par les élus LFI Idir Boumertit à Vénissieux et Abdelkader Lahmar à Vaulx-en-Velin, rapporte CNEWS. Le tribunal n’a pas encore tranché.

Les irrégularités invoquées concernent des listes concurrentes. À Vaulx-en-Velin, où Abdelkader Lahmar a gagné avec 104 voix d’avance sur Hélène Geoffroy (PS), 693 bulletins de la liste divers centre de Christine Bertin ont été annulés. Ils ne mentionnaient pas la nationalité néerlandaise d’une colistière. Christine Bertin conteste cette annulation, évoquant une alerte tardive de la préfecture.

À Vénissieux, Idir Boumertit l’a emporté de 25 voix sur Michèle Picard (PCF). La rapporteure publique relève des déclarations de domiciliation qu’elle juge frauduleuses sur la liste RN-UDR de Quentin Taïeb, créditée de 1 966 voix au second tour.

Dans les deux communes, elle estime que ces anomalies, au regard des faibles écarts, ont pu affecter la sincérité du scrutin. La date du jugement n’est pas annoncée.

CNEWS

Photo : Idir Boumertit pendant sa campagne municipale, 19 mars 2026. SachaLintignat / Wikimedia Commons, CC0.